



AVIS DIVERS

Par acte conclu le 17 mars 2008, M. et Mme Nicolas Seydoux, leurs enfants et la société CINEPAR ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société GAUMONT, représentant, à la date de l'acte, 64,51% des droits de vote et 54,96% des droits financiers attachés aux actions de GAUMONT.

Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.